



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le

15 JAN. 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Monsieur le Maire de la Commune  
de Hommaring

Affaire suivie par Patricia DI LORETO  
[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)  
03 87 24 31 29

Place de l'Eglise

57405 HOMMARTING

Objet : Dossier de déclaration

Réf : DLP/MO- ASPE – L9 - n° cascade 57-2017-00473 147

P.J : Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'ai réceptionné au guichet unique de la Police de l'Eau en date du 28 avril 2017 un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) déposé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud le 30 mars 2017, complété le 22 mai 2017, concernant l'opération suivante :

➤ **EPANDAGE DES BOUES DE LA STEP DE HARTZVILLER sur les communes de Buhl-Lorraine, Réding, Hesse (partiellement), Hommaring et Sarrebourg**

Ce dossier a été déposé par : **Chambre d'Agriculture**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration n° 57-2017-00473 147
- un courrier de notification du 11 janvier 2018

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie de Hommaring, durant une période d'un mois minimum la notification ~~21 décembre 2017~~. Le dossier sera consultable en Mairie de Buhl-Lorraine. 21/01/2018

A l'issue de cette période, vous voudrez bien retourner le certificat d'affichage précisant les dates de publication, à transmettre à l'adresse suivante : **DDT Délégation de SARREBOURG - Unité Police de l'Eau – ZAC des Terrasses de la Sarre - C.S 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE POTIER